

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 05/362 DU 26/3/85
Portant nomination de Monsieur MIKIA
DEBA, Administrateur des SAF de 3^e
échelon en qualité de Directeur du
Contrôle Commerciale

LE PREMIER MINISTRE.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les
indemnités de fonctions allouées à certains responsables
administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur MIKIA DEBA, Administrateur des SAF de 2^e
échelon, est nommé Directeur du Contrôle Commercial au Ministère
du Commerce et de la Consommation.

ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures
contraires au présent décret .

....//..

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

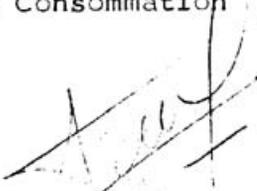
Fait à Brazzaville, le 26 MARS 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Commerce et
de la Consommation


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget


Ambroise GAMBOUELE.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale.


Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-


Bernard LOMBO MATSIONA.-

